



Cofinancé par
L'Union Européenne

Ref 3 887



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par
L'Union Européenne

26 AVR 2021

PROGRAMME IEV DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE –TUNISIE 2014 - 2020

PREMIER PROJET STRANDARD

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MER

Consultation 04/2021/MEDDé.Co.U.PlagesIS /INSTM Pour la sélection d'un prestataire de services d'assistance à la coordination financière pour le compte projet "Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages" MEDDé.Co.U.PlagesIS_3.2_086

Vu le :

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;
- Règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ;
- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage ;
- Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) n° 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets extérieurs ;
- Règlement d'exécution IEV CT (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;
- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, et ses annexes, approuvé par la Commission européenne le 17/12/2015 par Décision C (2015) 9131 ;
- Tous les manuels et lignes directrices publiées par le Programme, dans leur dernière version ;
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;



Cofinancé par
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par
L'Union Européenne

- Règles nationales et lignes directrices applicables au Bénéficiaire Principal et aux Partenaires.

Etant donné que :

Sur le site web du programme Italie-Tunisie 2014-2020 <http://www.italietunisie.eu> 2014-2020 a été publié un appel à proposition de projet standard dont la date de clôture était fixée au 15 Janvier 2018 à 14h00 (GMT+1)

La contribution totale de l'U.E pour cet appel à projets standards est de 16.000.000 euros, qui correspond à 90% du total éligible du programme

ASS.FOR.SEO. Società Consortilear.Consortium à Responsabilité Limitée à but non lucratif, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce, Industrie, Artisanat et Agriculture de Rome sous le n. 07004150582, Siège social : Via G. A. Badoero n. 67, 00154 Rome, Siège opérationnel : Via G. Bonomo n. 4, 90139 Palerme n° de TVA : 01665701007, ^[L]_[SEP] « Le Bénéficiaire Principal »

Le Bénéficiaire Principal en collaboration avec :

1. *Comune di Favignana - Organismo di gestione dell'Area Marina Protetta Isole Egadi* partenaire 1 ;
2. *Istituto Superiore per la Protezione e Ricerca Ambientale*, partenaire 2 ;
3. Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), partenaire 3 ;
4. Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis (FST), partenaire 4.

Ont soumis une proposition de projet intitulé « Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages » IS_3.2_086 MED Dé.Co.U.Plages dans le cadre du premier appel standard à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

La Società Consortilear./ ASS.FOR.SEO en qualité de bénéficiaire du projet a signé une convention de partenariat avec tous les partenaires du projet pour la répartition et la gestion financière et administrative du projet .

Le 27 Janvier 2020, La Società Consortilear./ ASS.FOR.SEO a reçu la communication officielle sous le Protocole N°1614 qui indique que le contrat de subvention du projet a été signé le 30/12/2019 par le Directeur de l'Autorité de Gestion.

En ligne avec l'article 2.2 du contrat de subvention, la période de la mise en œuvre du projet démarre à partir du 31/12/2019, par conséquent les dépenses relatives au projet sont éligibles à partir de la même date.

Le budget total du projet est de € 938.407,73 tel que détaillé dans l'Annexe B « Budget ». La contribution totale du Programme IEV CTF Italie- Tunisie au projet est de € 844.566,95 (au maximum 90% du coût total du projet.

Selon la convention de partenariat l'INSTM doit gérer une action pour un coût total de 220.000,00 Euro dont 198.000,00 Euro financé par l'UE qui correspond à 90% du coût de l'action et que l'INSTM doit garantir 22.000,00 euro comme co-financement qui correspond à 10% du coût de l'action.



Cofinancé par
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par
L'Union Européenne

Attendu

Qu'au moment de la rédaction du projet, comme prévu dans le dossier d'appel à candidature, le partenaire 3, l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) a prévu l'engagement d'un prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet durant toute la vie du projet, les frais de l'expertise sont imputés sur la ligne budgétaire (6) experts externes du budget.

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) partenaire 3, lance la présente consultation, afin de sélectionner un prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet « Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages » MED Dé.Co.U.Plages IS_3.2_086 dans le cadre du premier appel à proposition du programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

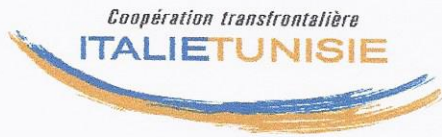
Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction de la coordinatrice du projet, le prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet sera chargé de :

- Préparer les rapports de suivi financier semestriel du projet ;
- Etablissement et suivi des fiches horaires (timesheets) pour les différents intervenants du partenaire ;
- Contribuer dans la rédaction des rapports financiers du projet ;
- Assister l'auditeur durant les vérifications des dépenses prévues dans projet ;
- Collaborer dans la rédaction d'éventuelles demandes pour la réallocation du budget du projet ;
- Participation aux séminaires et réunions prévus dans le cadre du projet ;



Cofinancé par
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par
L'Union Européenne

- Participation aux réunions des Comités de pilotages du projet
- Vérifier les procédures de passation des marchés avant les paiements des services ;
- Assister dans l'archivage matériel et digital des documents du projet

Art. 3 – Montant et modalités de paiement

Les honoraires prévus du mandat, TVA non inclus, pour toute la durée de la collaboration, seront de € **14.000,00 (Quatorze mille euro)** sous la ligne budgétaire service externe « Assistance à la coordination financière et administrative ».

Les frais des voyages, logement et nourriture durant la participation du prestataire des services aux différents séminaires, comités de pilotages ou toutes autres rencontres après convocation par le coordinateur du projet seront remboursés conformément aux règles du programme Italie-Tunisie.

La rémunération de la prestation sera faite en trois tranches suite à la présentation d'une facture et d'un rapport d'activités accompagné par les timesheet et ce comme suit:

- La première tranche équivalente à 35% de la rémunération sera effectuée 90 jours suite à la sélection et la transmission de la notification de la sélection.
- La deuxième tranche équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée suite à la présentation du rapport intermédiaire du projet à l'Autorité de Gestion Commune (AGC), et la réception du deuxième préfinancement du projet
- La troisième tranche, équivalente à 35% de la rémunération sera effectuée avant la présentation du rapport final du projet, et il restera toujours responsable de l'achèvement total du rapport financier final.

*L'avenant pour changer les services ou les honoraires ne sera possible que suite à la disponibilité financière du projet et l'accord préalable du bénéficiaire ainsi qu'à l'accord de l'autorité de gestion dans le cas échéant

Dans le cas d'un accord les deux parties doivent signer un Addendum à joindre au contrat.

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration du prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet démarre dès la signature du contrat des 2 parties et s'achève à la fin du projet prévu pour le 31/12/2022 sauf en cas de prolongation du projet et après approbation de l'AGC



Cofinancé par
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par
L'Union Européenne

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cette consultation le prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions générales :

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible pour le programme ENI-CBC MED 2014-2020 Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française. La connaissance des langues italienne et arabes (sont préférables) ;
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origines ;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.
4. Le candidat doit être un bureau d'assistance prestataire de services légalement enregistré au registre du commerce ;
5. Le candidat ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.

B. Conditions Professionnelles :

1. L'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité de *Project Manager*, possession d'une attestation de Project Management ou équivalente dans le secteur de l'assistance financière des projets de coopération internationales
2. Une expérience dans le secteur de la Coopération Internationales d'au moins 10 ans;
3. La bonne connaissance du Programme de Coopération Transfrontalière en général et en particulier le programme Italie-Tunisie à travers la collaboration dans le cadre du précédent programme 2007-2013 et de l'actuel programme 2014-2020 d'au moins 3 projets
4. L'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant collaborer ou en train de collaborer dans au moins 5 projets de coopération internationale en particulier dans le programme de voisinage IEVP et Italie-Tunisie 2007-2013, ENI 2014-2020 – Italie-Tunisie 2014-2020, Horizon 2020 ou similaire



Cofinancé par
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par
L'Union Européenne

5. Le bureau prestataire de services d'assistances financières doit être opérationnel depuis au moins 5 ans ;

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis..

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nommé par le représentant légal de l'INSTM

La Commission évaluera les *dossiers* des candidats et attribuera une ponctuation selon les critères suivants :

Critères de sélections	Score maximum
Avoir une attestation de Project Management ou équivalente dans le secteur de l'assistance financière et administrative des projets de coopération internationales	10
Connaissance de la langue française, arabe, anglaise et italienne.	10
Une expérience dans le secteur de la Coopération Internationales d'au moins 5 ans(à raison de 03 point par an)	15
La bonne connaissance du Programme de Coopération Transfrontalière en général et en particulier le programme Italie-Tunisie à travers la collaboration dans le cadre du précédant programme 2007-2013 et de l'actuel programme 2014-2020 d'au moins 3 projets à raison de 3 points par projet	30
L'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant collaborer ou en train de collaborer dans au moins 5 projets de coopération internationale en particulier dans le programme de voisinage IEVP et Italie-Tunisie 2007-2013, ENI 2014-2020 – Italie-Tunisie 2014-2020, Horizon 2020 ou similaire à raison de 5 points par projet	25
Le prestataire de services pour l'assistance financière doit être opérationnel depuis au moins 3 ans ; (Ancienneté < 5ans : 5 points ; Ancienneté ≥ 5ans :10 points)	10
Total 100 Points	

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion et le classement candidats admis avec leurs scores respectifs. Le classement sera approuvé par la Commission de sélection et conservé dans l'archive de l'INSTM à disposition de tous candidat qui demande sa vision.



Cofinancé par
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par
L'Union Européenne

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leurs dossiers par courrier postal express ou consignés à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12.00 heures du 21 /05/ 2021. Le cachet du Bureau d'Ordre de l'INSTM fait foi.**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante :

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre
28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô 2025, Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante : « Consultation n°04/2021 pour la sélection d'un prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet : « Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages » MED Dé.Co.U.Plages IS_3.2_086 _ A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront joindre à la demande les documents suivants :

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae de tous les membres
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5) ;
4. Copie de pièce d'identité du représentant légal, en cours de validité.
5. Copie de la patente ou du code Fiscal/TVA .
6. Déclaration à l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 5 de la présente consultation.

Art. 9 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

L'INSTM n'accepte pas les demandes reçus après la date limite de **12.00 heures du 21/05/ 2021**

Lu vérifié et accepté par le soumissionnaire

représentant légal

Pr Hechmi Missaoui
Le Directeur Général de l'Institut National
des Sciences et Technologies de la Mer.
Signé: Hechmi MISSAOU

Signature de la coordinatrice

Programme de coopération
ITALIETUNISIE 2020
Projet MED Dé.Co.U.Plages (IS_3.2_086)
Coordinatrice du projet
Monia El Bour